

<https://ricochets.cc/Chronique-du-systeme-policier-francais-dissoudre-tuer-taper-traquer-voler-humilier-enfermer-amender.html>



Chronique du système policier français : dissoudre, tuer, taper, traquer, voler, humilier, enfermer, amender...



- Les Articles -

Publication date: dimanche 4 décembre 2022

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Toujours plus d'argent et d'effectifs pour la répression des masses potentiellement rebelles, toujours plus de d'indulgences et d'avantages pour les flics et les plus riches.

Un film parodique et satirique parviendrait difficilement à faire saisir la réalité tellement l'injustice, le cynisme et la brutalité du système policier est souvent énorme et caricaturale.

Qui croit encore en la mythologie de « la-démocratie » et en la neutralité/bonté de l'Etat ?

Le régime policier en France, c'est comme au 19e siècle, avec les drones et les logiciels de détection de mouvements suspects en plus.



Chronique du système policier français : dissoudre, tuer, taper, traquer, voler, humilier, enfermer... Comme au 19e siècle, les bourgeois veulent tirer sur les rebelles

LES FORCES DE L'ORDRE "RISQUENT" D'OUVRIR LE FEU SUR LES MANIFESTANTS ANNONCE DIDIER LALLEMENT

- La bourgeoisie prépare les esprits à la guerre civile

L'ancien préfet de Paris Didier Lallement tente de revenir sur le devant de la scène. Il sort un livre intitulé « L'ordre nécessaire » et donne des interviews. Dimanche 6 novembre, le journal patronal L'Opinion lui donnait la parole.

Lallement estime qu'il restera « le préfet des Gilets jaunes », un image qu'il aime cultiver alors qu'il n'est arrivé à la préfecture de Paris qu'en mars 2019, alors que le soulèvement avait déjà été quasiment anéanti par la répression.

En revanche, une fois en poste, il n'a jamais cessé de durcir la répression et de militariser la police, avec des pratiques et un discours d'une extrême brutalité.

L'ex-préfet de Paris estime que la classe moyenne est entrée « dans la violence politique et la révolte », alors qu'en réalité, ce sont les politiques néolibérales qui ont prolétarisé des millions de personnes. Ce n'est pas la « classe moyenne qui entre dans la violence » mais des pans de plus en plus larges de la population qui sont confrontés à la violence sociale, à la précarité, aux difficultés de fin de mois, aux prix qui explosent ...

Plus intéressant, Didier Lallement estime que les forces de l'ordre devront ouvrir le feu contre des

manifestations. « Cela risque d'arriver un jour » déclare-t-il, comme pour préparer l'opinion. « On entrera dans une autre dimension » ajoute-t-il.

En décembre 2018 au plus fort des Gilets Jaunes, des tireurs d'élite avaient été déployés à Paris, car le pouvoir craignait un embrasement total et l'envahissement de lieux de pouvoir. Des policiers à moto avaient dégainé leurs armes de service face à des manifestants le long des Champs Elysées. Depuis, il est courant de voir des gendarmes avec des fusils d'assaut autour des cortèges, et il est arrivé plusieurs fois que des agents sortent une arme pour intimider la foule. **En mars 2019, les soldats de l'opération Sentinelle étaient déployés face aux Gilets Jaunes, et le gouverneur militaire de Paris n'excluait pas « l'ouverture du feu ».**

Le gouvernement vient d'ailleurs de commander 90 véhicules blindés équipés de lance grenades et d'un fusil mitrailleur capable de tirer 1000 coups à la minute sur le toit. Une arme pilotée depuis l'intérieur du véhicule grâce à une caméra intégrée. La bourgeoisie et ses forces armées se préparent à la guerre.

Tirer sur le peuple est un vieux fantasme refoulé des élites françaises. À la radio, Luc Ferry, ancien ministre de l'Éducation réclamait en 2019 que les policiers se « servent de leurs armes » et que les militaires tirent à balles réelles sur les manifestations : « on a la quatrième armée du monde, elle est capable de mettre fin à ces saloperies ». Des membres du gouvernement expliquaient dans la presse qu'ils étaient prêts à « assumer » de « faire des blessés voire pire », notamment de rendre « tétraplégique » un participant au Black Bloc. Le présentateur Yves Calvi évoquait sur son plateau à plusieurs reprises l'idée de parquer les opposants dans un stade « avec tout ce que sur le plan historique et imaginaire, ça provoque », c'est à dire comme au Chili de Pinochet ou lors des rafles du Vel' d'Hiv'. **En 2020, le député Eric Ciotti estimait à la suite d'un tir de feu d'artifice sur un commissariat qu'il « faut que la police puisse tirer. La racaille doit être éradiquée quoi qu'il en coûte », et la chroniqueuse Zineb El Rhazoui criait sur le plateau de Cnews son souhait « que la police tire à balles réelles » sur les « délinquants de banlieue ».** Depuis, les tirs explosent pour des refus d'obtempérer.

Au sein de l'élite, l'appétit de guerre civile et d'élimination du peuple, qui n'a jamais été totalement rassasié depuis la Commune de Paris, redevient lancinant. Il n'y aura pas d'étape intermédiaire en cas de nouveau soulèvement : une révolution totale ou un écrasement dans le sang. Didier Lallement vient de l'annoncer de nouveau.

RTE : management ultra-libéral par la terreur et la répression policière = un suicide

- ▶ [Énergie : ce que l'on sait du suicide d'un agent de RTE](#) - Malaise à RTE. Après le suicide d'un salarié et la garde à vue de quatre grévistes, les syndicats dénoncent un « management par la terreur » au sein du gestionnaire du réseau électrique.

(...)

« Ça a pris des proportions incroyables, maintenant les services antiterroristes viennent s'occuper des grévistes à RTE ! »

(...)

La direction de RTE y évoque des « agissements graves ». Selon une source proche de l'enquête, citée par le quotidien du soir, le parquet de Paris a décidé de saisir la DGSI en raison de « la sensibilité des infrastructures touchées », « du risque majeur que ces dégradations auraient pu entraîner » et « du fait du statut d'opérateur d'importance vitale de RTE ». En particulier dans un contexte de risque de pénurie d'électricité en France.

Un argument qui ne convainc pas Francis Casanova. « Quand on met ces moyens-là pour enquêter sur des faits de

grève sans conséquences, c'est qu'on est dans un État policier », affirme le délégué syndical. Il poursuit : « Se retrouver menotté, perquisitionné et embarqué à la DGSI, c'est hyper traumatisant. C'est un message que la direction veut faire passer à tous les salariés : voilà ce qui vous attend si vous contestez. C'est du management par la terreur. »

(...)

« Le directoire de RTE est adoubé par le gouvernement, et placé au centre médiatique de la transition énergétique, estime Francis Casanova. Donc ils se sentent tout permis, comme s'ils n'avaient de comptes à rendre à personne. Mais il faut arrêter l'hécatombe, arrêter les procédures disciplinaires internes, les plaintes déposées en externe... RTE doit apaiser tout ça, il y a quand même eu un mort ! »



Chronique du système policier français : dissoudre, tuer, taper, traquer, voler, humilier, enfermer...

REFUS D'OBTEMPÉRER À GÉOMETRIE VARIABLE

Samedi soir, le président Les Républicains du conseil départemental des Vosges, François Vannson, a été interpellé hier à proximité d'Épinal alors qu'il était en état d'ébriété au volant. Une enquête a été ouverte pour un possible refus d'obtempérer par le parquet.

Bizarrement, pour ce refus d'obtempérer par un homme ivre qui pourrait potentiellement provoquer un accident, les forces de l'ordre n'ont pas tiré. 14 personnes cette année en France n'ont pas eu cette chance : 14 tués par balles par la police et la gendarmerie en 2022 dans le cadre de « refus d'obtempérer ».

Selon Vosges Matin, les gendarmes menaient un contrôle routier, et François Vannson a été rattrapé par une patrouille, avec un taux d'alcoolémie positif de 0,8 gramme par litre de sang. L'élus se défend : « C'est une histoire de 200 ou 300 mètres. Je me suis garé sur le premier parking que j'ai vu ». 200 ou 300 mètres, c'est beaucoup plus que Rayanna, tuée à Paris alors qu'elle était passagère d'une voiture qui n'a fait que quelques mètres lors d'un contrôle de police. C'est plus qu'un père de famille à Sevran, que deux frères au cœur de Paris le 24 avril dernier, ou encore un jeune homme à Nice en octobre : tous abattus pour refus d'obtempérer.

Pourquoi François Vannson n'a-t-il pas subi un tel sort ? Parce qu'il est blanc et âgé ? Parce qu'il circulait dans une belle voiture ? La presse locale ne le dit pas.

En 2017, le Parti Socialiste a voté, sous la pression de syndicats policiers d'extrême droite, une « extension » du principe de présomption de légitime défense, étendant le permis de tuer aux voitures en fuite, notamment. L'effet a été immédiat : une explosion des tirs et des morts. Le parti Les Républicains veut aller plus loin, en armant encore plus la police, Valérie Pécresse évoquait une « présomption de légitime défense » pour les agents et un « électrochoc d'autorité », Eric Ciotti veut un Guantanamo à la française. Un Etat policier, tant que ces mesures ne s'appliquent pas à eux.

Faites ce que je dis, pas ce que je fais.



Chronique du système policier français : dissoudre, tuer, taper, traquer, voler, humilier, enfermer... En taule les précaires qui veulent juste survivre, comme au 19e siècle

À NANTES : DES JEUNES PRÉCAIRES PLACÉS EN GARDE-A-VUE POUR AVOIR FOUILLE DANS LES POUBELLES D'UN SUPERMARCHÉ

Chronique du capitalisme ordinaire au sud de Nantes, dans la nuit du mardi 25 au mercredi 26 octobre. Trois jeunes hommes âgés de 22 à 27 ans sont interpellés, emmenés au poste et placés en garde à vue pour « vol ».

En réalité ils ont été arrêtés alors qu'ils faisaient de la « récup » : à côté d'un supermarché, c'est-à-dire qu'ils allaient récupérer dans la poubelle de la nourriture déjà jetée pour se nourrir. Selon la presse locale, ils ont été repérés alors qu'ils allaient rentrer dans une « grande benne » pour se servir des « déchets de toutes sortes non triés. »

Les trois jeunes arrêtés sont décrits comme étant « en grande précarité » et avaient des difficultés pour se nourrir. Cela n'a pas empêché la direction du magasin d'aller déposer plainte au commissariat, alors que rien n'a été volé ni même récupéré ! Le préjudice est nul pour la firme. Les trois personnes sont sorties après une nuit en cellule.

Tout est scandaleux dans cette petite histoire, malheureusement banale :

i La précarité généralisée

Un nombre grandissant de personnes galèrent pour se nourrir. En France, l'un des pays les plus riches du monde, 65% des étudiants et étudiantes sautent régulièrement un repas par semaine faute de moyens financiers. 7% des étudiant.e.s ont déclaré se restreindre sur la quantité et la qualité de leur alimentation. Un quart ne peut pas acheter de fruits, près de deux sur trois ni viande ni poisson. 11% renoncent aux légumes. Les files d'attente pour les distributions de nourriture n'ont jamais été aussi longues depuis la guerre. En septembre dernier à Nantes, une

association a distribué Place Bretagne 10 tonnes de denrées gratuites, provoquant une file jamais vue de plusieurs centaines de mètres.

ï La criminalisation de la récup'

10 millions de tonnes (10 milliards de kilos !) de nourriture sont gaspillées chaque année en France. 18% de la production alimentaire destinée à la consommation humaine est jetée. Un cinquième de toute la nourriture produite finit à la poubelle ! On estime que l'équivalent de 50 millions de poulets, 1,5 million de porcs et 100.000 bovins de boucherie sont tués sans jamais être consommés en France chaque année et finissent jetés. Dans ce gaspillage incommensurable, 14% l'est par le secteur de la distribution. Pire, les supermarchés mettent désormais des grilles ou des cadenas sur leurs poubelles, jettent du détergent sur les produits pour empêcher les gens de les récupérer. Alors que la lutte anti-gaspillage devrait être obligatoire !

ï Le passant digne de Vichy

Le temps des délateurs et des collabos n'est pas fini. Dans cette affaire, une personne a vu des jeunes essayer de grimper dans une benne à ordures et son premier réflexe n'a pas été de les aider mais d'appeler la police ! Aucune leçon de l'histoire n'a été tirée. Certains humains restent abjects, déjà prêts pour le retour du fascisme. Il ne l'emportera pas au paradis, c'est sa mentalité d'ordure qui est à jeter.

ï La police qui les arrête, les emmène et poste et les met en cellule

On nous répète que Nantes serait une ville où règnent le crime et l'insécurité, que la police serait débordée. Pourtant cette nuit-là, une patrouille de police a été envoyée très rapidement contre trois jeunes qui faisaient juste de la récup', la décision a été prise de les placer en cellule, des magistrats sont intervenus. Des moyens délirants pour empêcher des gens de se nourrir.

ï Le supermarché qui porte plainte le lendemain

Non seulement ces firmes font des profits colossaux en vendant trop cher des biens vitaux, non seulement ces mêmes enseignes empêchent les plus précaires de récupérer les invendus, mais en plus la direction de ce supermarché a pris la peine de porter plainte ! Pour information, il s'agit du Super U situé rue Joliot Curie, au sud de Nantes, derrière le cimetière Saint-Jacques et l'hôpital Saint-Jacques. N'hésitez pas à le boycotter.

(posts de Contre Attaque)



Chronique du système policier français : dissoudre, tuer, taper, traquer, voler, humilier, enfermer... Tué par la police pour désobéissance

Un jeune marié exécuté par la police, pour rien, pour "Refus d'obtempérer"

« Il faut que ça s'arrête, parce que pour un refus d'obtempérer on enlève des vies. Il n'y avait aucun danger, les policiers mettaient plus en danger les citoyens dans la rue, les gens qui marchaient. Il y avait des enfants, des personnes âgées. »

Amin était quelqu'un de bienveillant, il était aimé de tous et animé par une profonde gentillesse. Sa générosité n'avait d'égale que son sourire et il était toujours disposé à aider sa famille et ses proches.

« C'est quelqu'un de très discret, très à l'écoute, quelqu'un de très serviable. En fait, il nous a traité comme sa propre famille ».

A 32 ans, il avait tout d'une personne simple, fan de foot, amoureux de voyage, la tête pleine de projets. De nature discrète, il n'aimait pas faire de vagues, ni attirer l'attention sur lui.

Rigoureux et passionné, Amin s'épanouissait également dans son travail. Titulaire d'un bac +5 en ingénierie civile, il projetait à terme de se mettre à son compte et de monter son entreprise.

Marié il y a tout juste 8 mois, il ambitionnait avec sa compagne de fonder une famille, d'avoir des enfants. C'est d'ailleurs dans cette optique, mais également pour le bien-être de sa femme, qu'il avait décidé au début de l'automne de quitter leur appartement devenu quelque peu insalubre, pour s'installer dans un logement plus agréable, entièrement rénové par ses propres soins malgré le fait qu'il était locataire.

Au mois d'octobre 2022, alors qu'il s'apprêtait à déménager c'est donc une nouvelle étape de sa vie qu'il était sur le point d'entamer aux côtés de son épouse.

Mais ce même mois, alors qu'il déménageait un canapé vers son nouveau logement avec l'aide de deux amis, il a été privé de toute chance de voir un jour ses projets d'avenir se réaliser.

Amin est abattu par la police le 14 octobre, aux alentours de 19h, à proximité de la porte de Vincennes.

Immédiatement, l'institution policière invoque le motif du refus d'obtempérer et de la légitime défense. Le policier responsable de sa mort, qui n'était en réalité qu'un stagiaire, aurait fait usage de son arme en raison d'un danger immédiat, la voiture d'Amin leur fonçant soit disant dessus.

Sans surprise, cette version est reprise par plusieurs médias, qui ne voient pas vraiment d'inconvénient à reprendre tel quel le discours de la préfecture de police.

Rapidement, pourtant, cette affirmation semble entrer en contradiction avec celle des témoins oculaires, présents sur les lieux au moment du meurtre.

Les témoignages recueillis nous indiquent que le véhicule d'Amin ne représentait aucun danger. Se trouvant sur une voie à sens unique, avec le tramway d'un côté et des espaces de stationnement de l'autre, il ne pouvait en aucun cas constituer une menace pour les policiers qui se trouvaient derrière son véhicule (contrairement à ce qui a d'abord été affirmé par ceux-ci).

Lorsque Amin arrête son véhicule pour laisser une femme traverser, la voiture de police qui le suivait actionne son gyrophare. A l'approche de celle-ci, ses deux amis, sans-papiers, quittent précipitamment le véhicule et prennent la

fuite. Ce que l'on peut aisément comprendre lorsque l'on voit le sort qui est réservé aux personnes en situation irrégulière sur le territoire français.

Au moment où Amin se penche pour fermer la portière côté passager, la police ouvre le feu. Une balle est tirée par un premier fonctionnaire. Elle touche le sol. Il passe alors la première vitesse. Un second policier ouvre le feu à deux reprises. A cet instant ils sont toujours à l'arrière du véhicule qui vient à peine de redémarrer et ne sont aucunement mis en danger. Amin est touché à l'épaule par une balle qui atteint son coeur. Sa voiture termine lentement sa course dans l'un des véhicules stationnés sur le côté droit de la route.

Alors qu'il gît inerte sur le siège conducteur, le fonctionnaire de police le maintient en joue pendant plusieurs minutes, sans tenter de lui prodiguer les premiers soins. Les pompiers n'arriveront que pour constater son décès.

N'en déplaise aux individus qui s'amuse à justifier une exécution sommaire en pleine rue par des condamnations passées, Amin était un individu lambda, n'ayant jamais causé de souci à personne et n'ayant jamais eu le moindre problème avec la justice.

L'affaire disparaît donc rapidement du paysage médiatique. La vidéosurveillance a permis d'invalidier la version des faits donnée par les policiers et d'écartier l'hypothèse de la légitime défense. Le responsable de sa mort a ainsi été mis en examen. Pour autant, nulle doute que sans ces images, la parole des policiers aurait prévalu, et le motif de la légitime défense aurait été retenu.

Cela n'a pourtant rien d'un fait divers

Cela va maintenant faire trois semaines qu'Amin a été tué, et personne ne semble s'indigner outre mesure qu'une personne d'origine arabe puisse se faire abattre en pleine rue, sans le moindre motif valable, ni du fait que les trois policiers présents aient ouvertement menti lors de leur déclaration des faits.

Cela n'a pourtant rien d'un fait divers. Comment expliquer à ses parents qui ne l'ont pas vu depuis plus de quatre ans et qui le retrouvent aujourd'hui dans un cercueil, qu'en France, la police peut tuer en toute simplicité ? Qu'elle prend la vie d'innocents, et que l'Etat, complice, ferme les yeux ?

« On peut tuer quelqu'un pour un refus d'obtempérer. Aujourd'hui c'est ça les mentalités »

Cela ne peut plus durer.

Amin laisse derrière lui une famille et des proches endeuillés, qui ne comprennent pas comment un stagiaire peut se retrouver à abattre une personne innocente à la vue de tous. Déterminés à obtenir justice, ils réclament une peine exemplaire et une réforme de l'institution policière.

L'article 435-1 de la loi de février 2017 relative à la sécurité publique, qui facilite l'usage de l'arme de service des policiers et obscurcit le cadre de la légitime défense doit être réformé.

Les proches d'Amin appelleront à une marche en sa mémoire dans les prochains jours.

« On ne va pas lâcher. Je pense que c'est ça le plus important, c'est de faire du bruit et de rien lâcher [...] parce que la police tue, ils tuent quand ils veulent et ils s'en sortent comme ça. »

Nous ne lâcherons rien.

Justice pour Amin.

Justice pour toutes les victimes de violences policières.

*Les propos entre guillemets appartiennent aux proches d'Amin et ont été recueillis au cours d'un échange avec l'équipe de CND.

(post de Cerveaux non Disponibles)

DIVERS

- [Cas d'Ecole : Récit du procès ordinaire d'Arthur, un jeune extraordinaire - verdict le 25 Novembre à 14h au TGI](https://rebellyon.info/Cas-d-Ecole-24228) - <https://rebellyon.info/Cas-d-Ecole-24228>
- [Selon que vous serez policier ou misérable...](#)* - Naïm face à la police, volet 2. Il a été agressé par la police en janvier 2020 à Vaulx-en-Velin. Mais c'est lui qui comparaît devant la justice. Sa plainte a été enterrée par le parquet. Flagrant déni décortique le fonctionnement d'une banale justice à deux vitesses.
- [Naïm et la proc' qui ne savait pas lire](#) - Lors de l'audience vendredi dernier, la justice a reproché les lacunes de l'enquête... à la victime. La procureure adjointe Karine Malara n'a pas lu le PV où Naïm se plaignait de violences policières. Récit d'une audience hallucinante.
- [« L'alcool est toléré en gendarmerie, pas les Arabes »](#) - C'est un témoignage fort. Amir a, pendant ses dix ans de gendarmerie, subi un racisme frontal. Il raconte les mots de ses collègues « bougnoules », « singes »... Mais aussi les fantasmes de radicalisation et l'inertie de sa hiérarchie.
- [« Écoterrorisme », un mot prétexte contre la lutte écologique](#) - En traitant les opposants aux mégabassines d'« écoterroristes », Gérald Darmanin privilégie la communication à toute forme de réalité. Il criminalise les militants politiques pour minimiser les crimes climatiques.
- [Produits marquants codés \(PMC\) : ou comment l'État teste ses nouveaux jouets sur les populations civiles](#) : Au printemps 2022, des publications sur Twitter (@SuvannPhotos) alertent sur l'apparition d'une nouvelle arme entre les mains des gendarmes, en marge d'une action contre les méga bassines (...)
- [En Guadeloupe, la gendarmerie tue "sans regrets"](#) - C'est le seul procès pour soi-disant « refus d'obtempérer » ayant abouti à une condamnation d'un agent de la force publique à de la prison ferme. Le procès en appel devait se tenir à Lyon, le 28 Novembre 2022. Il vient d'être reporté et aura lieu en Octobre 2023.
- [Une proposition de loi dédiée à la répression des squatteur.euse.s et des locataires](#) - Les députés s'apprêtent à débattre d'une nouvelle proposition de loi antisquat à partir du 28 novembre prochain. Rdv ce jeudi 24 novembre à 19h au Malaqueen, (70 rue Gallieni à Malakoff), pour discuter du contenu de la loi et s'organiser collectivement. Rdv dimanche 27 novembre à 15h sur la place du Châtelet.
- [En France, les expulsions augmentent](#)
- [Quelques éléments de réponse sur la dangerosité du métier de gendarme/policier-e](#) - A chaque fois que la police tue, dans les 48 heures suivant le drame des syndicalistes policiers imposent leur récit sur les plateaux des grands medias, suivis des procureurs en charge des affaires, puis des chroniqueur-euse-s, commentateur-ice-s et autres idiot-e-s utiles. Avant même l'ouverture d'une enquête préliminaire, la version des auteur-e-s du crime vient ainsi orienter à la fois les enquêteur-ice-s, les expert-e-s judiciaires, mais aussi l'opinion publique. (...)
- [À Bure, les liens financiers entre gendarmes et nucléaire mélangent intérêts publics et privés](#) - En vigueur depuis 2018, une convention entre la gendarmerie nationale et l'Agence nationale de gestion des déchets radioactifs permet la facturation de missions de service public. Mais alors, dans l'intérêt de qui la police agit-elle ? Et où se trouve la borne entre intérêts publics et privés ? Mediapart publie le document obtenu grâce à une saisine de la Commission d'accès aux documents administratifs.
- [Nucléaire : les militants de Bure dénoncent un « procès politique »](#) - Le 28 novembre, la cour d'appel de Nancy a requis des peines allant de douze mois de prison ferme à huit mois avec sursis contre sept opposants

au projet Cigéo. Leurs avocats, dénonçant une « procédure hallucinante », ont plaidé la relaxe

- [Après un « refus d'obtempérer », un jeune homme condamné à deux ans d'emprisonnement](#) - Le 13 octobre dernier, la presse lyonnaise se faisait l'écho d'un nouveau « refus d'obtempérer » quai de Bondy : « Un policier traîné au sol lors d'un refus d'obtempérer » (Lyon Capitale), « Un policier de la BAC renversé et traîné par un scooter après un refus d'obtempérer » (BFM-Lyon), « un nouveau refus d'obtempérer qui aurait pu virer au drame » (Le Progrès)... Derrière ces titres sensationnalistes, se trame une histoire banale faite d'une tentative d'échapper à la flicaille et d'années de prison distribuées sans sourciller par des magistrats aux ordres. Récit du procès du conducteur.
- [Violences policières : le parquet de Marseille cautionne les mensonges de policiers](#) - Le 30 avril 2021, à Marseille, un policier a tabassé Eliot, 23 ans, tandis qu'un autre agent a violemment projeté à terre et aspergé de gaz lacrymogène son amie, Marion, 32 ans. Ces policiers de la brigade anti-criminalité (BAC) ont ensuite falsifié les faits dans la rédaction du procès-verbal. Ils y présentent le couple comme agressif et auteur d'outrages et rébellion. Allégations qui ne résistent pas à la réalité des faits, enregistrés dans une vidéo filmée par un témoin et qui témoigne des violences commises par ces agents de la BAC et de l'ampleur de leurs mensonges.

La liberté d'informer des médias qui dérangent attaquée

► [La liberté d'informer attaquée](#)

Un journaliste de Reporterre est poursuivi pour avoir fait son métier : informer sur une action militante. Cette procédure menace tous les reporters. Médias et syndicats de journalistes se mobilisent contre cette atteinte à la liberté d'informer.

(...)

Le risque est clair : tous les journalistes qui couvriraient des actions de militants écologistes, syndicalistes, ou autres, pourraient être accusés des délits commis par ces militants. Il y a donc bien là un enjeu crucial de la liberté d'informer et d'être informé.

Chronique d'une arrestation ordinaire

► [Chronique d'une arrestation ordinaire](#) - Mise en examen pour « association de malfaiteurs » depuis 18 mois, l'institutrice de Gentioux s'exprime.

Le mardi 15 juin 2021 à l'aube, un cortège de gardes mobiles, de gendarmes et d'encagoulés de la milice antiterroriste de l'ouest-parisien ont investi un petit hameau de la commune de Gentioux, en Creuse, sur le plateau de Millevaches [1]. Cette petite bourgade de 350 âmes jusqu'ici surtout connue pour son monument aux morts anti-militariste, s'est réveillée brutalement avec l'annonce de l'arrestation musclée de l'institutrice de l'école communale, à trois semaines à peine de son départ à la retraite. L'ex-institutrice la plus tristement célèbre du centre de la France a choisi de nous partager son récit de ces derniers mois, ainsi qu'une partie de son interview chez Radio Vassivière. (...) Ces méthodes sont dignes d'un Etat qui bafoue le droit d'opinion et qui ne supporte aucune contestation. Mais ces méthodes deviennent banales à force d'être utilisées contre tous les militants surtout s'ils sont de gauche avec un penchant vers l'écologie. Personne aujourd'hui ne peut se dire à l'abri d'une arrestation arbitraire et d'une mise en examen avec comme seuls indices ses opinions politiques.

Je voulais partager cette expérience tellement incroyable pour la plupart des gens que j'ai besoin de l'écrire et de la raconter, de dénoncer encore et encore cet acharnement policiaro-judiciaire sur des personnes dont les opinions politiques dérangent le pouvoir et/ou la logique capitaliste. La stratégie utilisée est la terreur, avec une mise en scène délirante lors des arrestations, des moyens démesurés, un budget incroyable qui serait tellement utile ailleurs et puis des mois et des mois de privation ou de limitation de liberté qui feront dire à certain.es qu'« il n'y a pas de fumée sans feu quand même depuis le temps ... » et le tour médiatique est joué !

Et pendant ce temps-là, les puissants peuvent continuer tranquillement à détruire la vie en toute impunité. (...)

Procès 1312 - Mutilation de Laurent : invitation au procès populaire de la police et de la justice !

- ▶ [Procès 1312 - Mutilation de Laurent : invitation au procès populaire de la police et de la justice !](#) : La crise du système libéral est partout. Le changement climatique est indéniable. Année après année, crise après crise, les fractures se multiplient. En France, la longue tradition d'insurrection populaire a culminé entre 2016 et 2019, avec la révolte contre la "Loi Travail" et la révolte des Gilets Jaunes. La répression a été terrible, les victimes de violences d'État ont été des milliers.

La France est l'un des seuls pays d'Europe à utiliser des armes de guerre contre la population : grenades et balles de gomme sont employées depuis les années 2000 et ont laissées des milliers de personnes blessées et mutilées. Plus de 40 personnes ont été éborgnées au cours des six dernières années et plus de cinq ont eu une main arrachée [lien : https://desarmons.net/2021/09/16/inventaire_eborgnes/].

La police française veut toujours plus de pouvoir et toujours plus de sang sur les pavés. En mai 2016, ils se rassemblaient par centaines avec l'extrême-droite sur la place de la République. Fin septembre 2022, ils créaient une alliance de treize syndicats en présence du ministre de l'intérieur dans la plus grande salle de la Bourse du Travail, place de la République, démontrant la longue déchéance des syndicats de travailleurs français, vendus à l'Etat et au Capital.

(...)



Chronique du système policier français : dissoudre, tuer, taper, traquer, voler, humilier, enfermer... Impunité pour les responsables de la mort de Steve en 2019

4STEVE : L'ANCIEN PRÉFET N'EST PLUS MIS EN EXAMEN, L'ENQUÊTE INDÉPENDANTE EST REJETÉE PAR LA JUSTICE4

- La fabrique de l'impunité

L'ancien préfet de Nantes au moment de la noyade de Steve le 21 juin 2019, va échapper à des poursuites judiciaires. Il n'est officiellement plus mis en examen pour homicide involontaire. C'est la décision prise par la chambre d'instruction de la cour d'appel de Rennes ce vendredi 28 octobre.

Le 21 juin 2019, la police nantaise attaque à coup de grenades et de balles en caoutchouc, des centaines de personnes qui font la fête au bord de la Loire. La charge, d'une extrême violence, a lieu après la diffusion d'une chanson contre l'extrême droite. Plusieurs dizaines de personnes sont blessées, une dizaine tombe dans le fleuve du haut du quai, et Steve, 24 ans, est porté disparu. Il sera retrouvé noyé un mois plus tard. Claude d'Harcourt, le préfet, qui a supervisé l'opération, déclarait froidement à la presse, juste après le drame : « les forces de l'ordre interviennent toujours de manière proportionnée. Face à des individus extrêmement avinés [...] il est difficile d'intervenir de façon rationnelle ». Ce préfet promet même « des poursuites » contre les fêtards. Quelques semaines plus tard, il porte plainte contre un journaliste qui a dénoncé la répression de la fête de la musique.

Depuis, l'ancien Préfet a été promu « directeur général des étrangers » au ministère de l'Intérieur. Rappelons qu'il a débarqué à Nantes en novembre 2018, et a passé 2 ans à martyriser la population nantaise. Claude d'Harcourt est un énarque, issu d'une grande famille aristocratique. Dès sa prise de fonction, il encadre des manifestations par des dispositifs de policiers parfois plus nombreux que les participants eux-mêmes. Le 17 novembre de la même année, Nantes est l'une des rares villes où les Gilets Jaunes sont gazés et attaqués par la police dès l'Acte 1. En quelques mois de mouvement son bilan est terrible : des centaines de blessés, plus de 300 gardes à vue, plusieurs mutilés. Et un jeune homme, Adrien, tombé dans le coma devant la préfecture suite à un tir en pleine tête le 29 décembre 2018. Les mois suivants, la fête foraine et l'hôpital sont touchés par les gaz lacrymogènes, tirés en quantité ahurissante chaque samedi.

Après la noyade de Steve, ce préfet choisit l'escalade en interdisant « tout rassemblement » dans la ville, le jour de l'hommage. La répression est terrible, alors même que la ville entière est choquée par la noyade du jeune fêtard. Claude d'Harcourt réprimera avec la même brutalité les manifestations syndicales pour les retraites.

Le 21 juin 2020, un an après la mort de Steve, Claude d'Harcourt choisit à nouveau la violence : il interdit la soirée prévue en hommage. Tout rassemblement est interdit dans la ville. Nantes est mise en état de siège, la répression est de nouveau terrible. Il quitte ses fonctions quelques semaines plus tard. Après avoir fait couler du sang et des larmes à Nantes, sans répondre de ses actes.

En octobre 2021, le préfet d'Harcourt est mis en examen pour « homicide involontaire ». Des qualifications déjà très insuffisante, après plus de 2 ans d'impunité totale. Désormais, même ces poursuites à l'encontre de Claude d'Harcourt s'envolent. La justice estime qu'il y a une « absence d'indices graves ou concordants » pour le poursuivre.

Les avocats du préfet ont remporté une autre victoire ce vendredi 28 octobre : la chambre d'instruction de la cour d'appel a prononcé la « nullité » de l'expertise judiciaire confiée au laboratoire d'analyse Index. Cela veut dire que cette enquête indépendante très précise prouvant la responsabilité de la police ne sera pas utilisée dans la procédure. Index est un laboratoire d'expertise qui travaille sur des affaires de violence d'État. Concernant la mort de Steve, Index avait produit vidéo d'une durée d'une heure qui reconstituait minutieusement le drame à partir des innombrables données figurant au dossier : 4 600 pages de procédure, cinq heures de vidéos collectées à partir de téléphones de teufeurs et d'images de vidéosurveillance, et trente-trois heures d'échanges radio entre les policiers, le centre d'information et de commandement et les services d'urgence.

Un élément irréfutable, précis, décisif pour un éventuel procès. Une vraie enquête, comme ni l'IGPN ni la justice, malgré leurs moyens colossaux, n'en ont mené.

Cette « nullité » d'un document essentiel est d'une perversité totale. L'impunité policière se base souvent sur une

prétendue absence de preuves. Les affaires sont généralement classées « faute d'éléments ». Mais quand ces preuves existent, comme c'est le cas ici, la justice se charge de les faire disparaître. On touche ici au cœur de l'État policier : l'ensemble du système légal a besoin des violences policières. L'institution judiciaire accompagne de toutes ses forces les crimes policiers. Dans le même temps, ces mêmes magistrats n'hésitent pas à condamner lourdement les opposants, les pauvres, les immigrés sur la base d'éléments inexistantes.

Trois ans ont passé depuis la mort de Steve, et l'affaire piétine. La stratégie de l'apaisement et des appels au calme n'ont rien obtenu. Lorsqu'il s'agit d'exiger vérité et justice sur les violences d'Etat, seule la peur de voir le rapport de force basculer permettra d'obtenir un soupçon de justice de la part du pouvoir.

BLESSÉ À LA TÊTE PAR UN TIR DE LBD, ARRÊTÉ À L'HÔPITAL ET MIS EN GARDE À VUE

► L'Etat français au seuil de la barbarie

Jusqu'où ira l'Etat policier ? Un blessé grave lors de la manifestation de Sainte-Soline samedi dernier vient d'être arrêté à l'hôpital de Poitiers et placé en garde à vue.

Explications.

Samedi 29 octobre, 1700 gendarmes, 7 hélicoptères, des drones et une antenne du GIGN sont déployés pour empêcher une mobilisation écologiste pour défendre l'eau. Trois cortèges séparés se mettent en route vers le chantier d'une « méga-bassine » artificielle à Sainte-Soline. Robin - le prénom a été modifié - est le premier blessé de la manifestation. Alors qu'il marche dans le cortège « vert », il reçoit un tir en pleine tête, au front, une balle en caoutchouc tirée par un LBD à environ 10 mètres. Comme lui, des dizaines d'autres personnes seront blessées par la gendarmerie, qui va tirer en quelques heures des milliers de munitions.

Après des premiers soins, des manifestant.e.s appellent les pompiers. Mais ce sont les gendarmes qui viennent. Ils veulent contrôler son identité, auditionner Robin alors qu'il n'est pas en état de parler. Tout cela est totalement illégal. En principe, les forces de l'ordre ont l'obligation de secourir les blessés lors d'une intervention. Ici, la non assistance à personne en danger s'accompagne de menaces sur le blessé. Les gendarmes veulent l'embarquer sur le champ, alors qu'il présente manifestement un traumatisme crânien.

Robin est emmené à l'hôpital de Ruffec pour être examiné et passer un scanner. Il suite l'examen menotté alors qu'il tient à peine debout. Les gendarmes ne le lâchent pas d'une semelle, violant le secret médical. Les gendarmes bloquent également ses amis qui allait le voir à l'hôpital.

Le scanner révèle une blessure grave : une fracture de l'orbite, qui aurait pu occasionner la perte d'un oeil, et un gros hématome, notamment à l'intérieur du crane. Cela peut entrainer une compression du cerveau, et être mortel ou provoquer un handicap. Robin est transféré en urgence en neurochirurgie à Poitiers, au cas où sa situation se détériorerait, pour pouvoir être opéré si besoin. Il passe deux jours en réanimation, avant d'être transféré dans un autre service.

Il ne verra pas d'autres médecins. Par contre, le personnel de l'hôpital contacte les gendarmes pour les informer de son état. La collaboration est décidément une tradition tenace.

Robin est donc arrêté ce vendredi 4 novembre au matin, dans sa chambre d'hôpital, à une heure où les visites sont interdites et alors que son état nécessite du repos. Il est à présent en garde à vue, probablement au commissariat de Poitiers. Les violences d'Etat bénéficient déjà d'une totale impunité. A présent, c'est une victime qui est traquée jusque dans une chambre d'hôpital. Des magistrats valident-ils de telles pratiques ?

Les soutiens de Robin appellent à se réunir dès maintenant devant la gendarmerie de Poitiers pour exiger sa sortie

immédiate. Mais cet événement en dit très long sur l'état de pourrissement avancée du régime en place. Répression militarisée d'une manifestation pour l'eau. Mensonges médiatiques en boucle pendant des jours, et négation totale des victimes causées par les gendarmes. Collaboration entre les soignants et les forces de l'ordre, et enlèvement d'un blessé grave dans sa chambre d'hôpital. Ce sont des pratiques de dictature.

Sources : la journaliste Hélène Assekour et Les soulèvements de la terre

(posts de Contre Attaque)



Chronique du système policier français : dissoudre, tuer, taper, traquer, voler, humilier, enfermer...

Expulser de la rue des personnes à la rue

Hier, le 27 octobre,

9h30 : après une opération de « mise à l'abri » au campement dit de « La Chapelle » 450 personnes, originaires d'Afghanistan pour la plupart, restent sans solutions. Après des mois à la rue, beaucoup sont malades et en grande détresse. Les CRS les repoussent vers le métro. L'objectif : faire disparaître.

Les personnes expulsées suivent les "ordres" et quittent les lieux. Cette expulsion est violente et tout à fait illégale.

Plus de 200 d'entre elles, ne sachant où aller, décident de rester à proximité du campement dont l'accès est bloqué par la police.

16h30 : nous partons nous installer dans un parc à proximité pour entendre chacun, comprendre ce qu'ils souhaitent et prendre une décision tous ensemble. À peine arrivés 3 policiers arrivent, nous obligent à partir, menaçant d'appeler du renfort pour procéder à une évacuation.

"Nous vous suivrons, l'hébergement n'est pas notre problème vous ne pouvez pas vous installer dans un parc c'est réservé aux femmes et enfants"

17h30 : Sans solution "escortés" par la police nous retournons vers le campement - accueillis par des cars de CRS, le commissaire présent évoque une dispersion et menace une salariée d'interpellation - motif : la solidarité.

20h00 : Après 15h d'attente, avec un dispositif de police de plus en plus menaçant. Tous décident de rester de manière pacifique pour en appeler à la solidarité de l'état afin de se réinstaller sur le lieu en attendant une mise à l'abri, sinon, c'est l'errance.

23h00 : chacun tente de se trouver une place sur le trottoir pour y passer la nuit.

28 octobre, 7h00 : la police réveille les personnes qui ont dormi sur le trottoir. Ces dernières tentent de se réinstaller sous le métro, elles sont rapidement nassées, et évacuées près du métro.

Il est 21h00, elles sont toujours près de 200, épuisées sans aucune ressource, les associations se relaient auprès d'elles, mais ça n'est pas suffisant.

Leurs demandes sont pourtant simples Préfecture de Police Gerald Darmanin

Emmanuel Macron :

Un engagement sur une mise à l'abri

Une liberté d'installation en attendant des solutions concrètes.

Imaginez une société où l'on expulse de la rue, des personnes déjà à la rue.

Paris d'Exil Tendre La Main Médecins du Monde France Solidarité migrants Wilson

(post de Utopia 56 Paris et Ile-de-France)



Chronique du système policier français : dissoudre, tuer, taper, traquer, voler, humilier, enfermer...

– CHRONIQUE LECTURE : « SUR LA SELLETTE »

- Chroniques de Comparutions immédiates

« On passe l'après midi là, mal à l'aise, à regarder des bourgeois juger des pauvres, et les envoyer en prison - parfois pour des années - après un absurde procès de 20 minutes. »

Voilà comment Marie Laigle et Jonathan Delisle introduisent leur ouvrage, issu de longues observations dans la sinistre salle 4 du Tribunal de Toulouse, celle des comparutions immédiates.

Ils y décrivent l'injustice ordinaire et expéditive... la procureure qui « demande des peines de prison comme on achète du pain, déclarant à propos de n'importe quel vol de téléphone que « les faits sont très graves », la connivence des juges, issus du même milieu, de la même école, et côtoyant les mêmes locaux... et les avocats, débordés, n'ayant eu que quelques heures pour prendre connaissance du dossier !

Sans compter l'inutilité des enquêtes sociales, bâclées, qui ne résument parfois qu'un lieu de naissance et l'existence ou non d'un travail et d'un logement. Des enquêtes policières quasi-inexistantes. Des experts psychiatres injoignables avant des mois. Des interprètes en sous-effectifs...

Procédure accélérée et généralisée à toutes sortes de délits, outil de répression de masse, la comparution immédiate bafoue quotidiennement le droit au procès équitable, et notamment aux droits de la défense. Ainsi les auteurs relatent le recours quasi constant à l'emprisonnement ferme avec mandat de dépôt, la « boucle d'enfermement » des prévenus migrants ballottés entre la prison et le centre de rétention, ou encore les placements en détention provisoire systématiques... pour certain-es, et pas pour d'autres...

...L'éternelle problématique du deux poids deux mesures de l'institution judiciaire. Leur constat est accablant : le parquet fait le choix de la comparution immédiate « quand il veut obtenir une peine de prison ferme avec incarcération immédiate ». Le droit de refuser d'être jugé immédiatement ne permet pas d'échapper à l'incarcération pour autant. Le recours au placement en détention provisoire, pour celles et ceux qui demandent le renvoi de l'audience à une date ultérieure, est quasi-systématique, là encore, pour certain-es d'entre eux/elles : casier judiciaire, chômage, situation irrégulière sur le sol français, sans domicile, troubles psychiatriques en attente d'expertise... incarcération immédiate !

Qu'ils soient primo-délinquants, atteints de troubles psy, sans papiers pour trouver un emploi, peu importe ! La prison à défaut de toit, de nourriture, de travail, de papier, de soins... solution miracle à l'incompétence d'un État ultra sécuritaire et inégalitaire, obnubilé par le sentiment de sécurité du bon français, celui qui travaille, qui a une famille, un compte bancaire, une maison...

On voit passer à travers ces chroniques, des vitrines cassées, quelques grammes de shit, des petits vols, des outrages aux forces de l'ordre et autres délits divers... mais au-delà des casiers judiciaires et des qualifications pénales, ce que les auteurs montrent, ce sont ces vies brisées, réprimées, empêchées, écrasées par la violence judiciaire !

Ces chroniques ne parlent pas de délinquance ou de faits divers, mais montrent du doigt l'Institution judiciaire et la violence quotidienne qu'elle exerce sur certains justiciables.

Une justice ordinaire et inégale, violente et déconnectée des réalités sociales.

Les auteurs reviennent également sur la naissance des comparutions immédiates, qui ne portaient pas encore ce nom, dès le XIXe siècle. Consacrée par une loi de 1863 qui introduit une procédure exceptionnelle de jugement des flagrants délits, ce type de jugement expéditif, outil de répression judiciaire par excellence, se généralise. La notion de flagrant délit s'élargit peu à peu, tout comme le nombre de délits pouvant être jugé sous cette procédure, plus très exceptionnelle... jusqu'à en devenir ordinaire.

Leur constat est indéniable : « les comparutions immédiates remplissent les prisons » et face à la violence judiciaire qui s'abat sur les plus précaires, une question nous taraude : quel sens aujourd'hui donner à la peine ?

Mais surtout : quel crédit accorder à l'institution judiciaire ?

Un ouvrage édifiant sur la violence judiciaire qui s'exerce quotidiennement dans ces sinistres chambres de comparution immédiate, à lire absolument !

Sur la sellette, de Marie Laigle et Jonathan Delisle, aux éditions du Bout de la ville.



Chronique du système policier français : dissoudre, tuer, taper, traquer, voler, humilier, enfermer... Cellules illégales depuis 1875

Ô PRISONS FRANÇAISES : LE DROIT AUX CELLULES INDIVIDUELLES BAFOUÉ DEPUIS 1875

- Surpopulation carcérale record, l'État repousse encore ses propres obligations

Consacré par la loi française dès 1875, le droit pour les détenus d'être seul dans leur cellule n'a tout simplement jamais été appliqué...

Comme le révèle le Canard Enchaîné du 2 novembre, le Ministère de la Justice repousse une nouvelle fois le délai pour appliquer ce droit. En effet, il a fait voter un « nouveau moratoire au principe d'encellulement individuel », qui repousse une fois de plus l'application de ce droit à 2027... soit 152 ans après l'inscription de ce principe dans le droit français !

Les prisons ne cessent pourtant de déborder, avec un taux d'occupation de 120% et le nombre le plus élevé de détenus jamais atteint en France. Les prisonniers se trouvent entassés à 3 ou 4 dans des cellules de 9 m², dans des conditions indignes.

Les peines alternatives à la détention ne manquent pourtant pas : placement sous surveillance électronique, sursis probatoire, travail d'intérêt général...

Dans la (fausse) intention de réduire les courtes peines de prison et de réduire ainsi le nombre de détenus, la Loi Belloubet en 2019 a complexifié le placement en détention pour des peines de moins de 6 mois d'emprisonnement ferme, en encourageant notamment le recours à des aménagements de peine et la rédaction de motivations en cas d'impossibilité de celles-ci, selon la situation du prévenu. Il semblerait, sans surprise, que cette loi n'a pas eu l'effet escompté ! Le Canard révèle ainsi que le « nombre de peine de plus de 6 mois à un an d'emprisonnement a augmenté de 20% », et observe parallèlement la diminution de 33% des peines de travaux d'intérêt général !

Dans une logique d'absurdité constante, plutôt que de réfléchir aux alternatives à la détention et aux

questions de réinsertion sociale, le gouvernement prévoit la construction de 15.000 places de prison d'ici 2027. « Ouvrez une école, fermez une prison » disait Victor Hugo. Macron fait exactement l'inverse : un pays de flics et de matons.



Chronique du système policier français : dissoudre, tuer, taper, traquer, voler, humilier, enfermer... Tuer ou laisser mourir, une pratique de l'Etat et de ses agents

COMMENT LES SECOURS FRANÇAIS ONT DÉLIBÉRÉMENT LAISSÉ MOURIR 27 RÉFUGIÉS EN MER

Des milliers d'exilés tentent chaque année de traverser la Manche sur des canaux de fortune. Le 24 novembre 2021, les autorités française ont délibérément laissé mourir 27 personnes dont une fillette et 6 femmes, dans l'eau glacée. Une enquête du Monde retrace le calvaire des naufragés.

1H48 : premier appel de détresse du bateau au centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage maritimes - CROSS - dans le Pas-de-Calais. Le CROSS travaille sous l'autorité du préfet, ses agents sont payés par l'argent public pour sauver les personnes en mer.

2H05 : La position du bateau est envoyée. Les secours français attendent que les exilés passent dans les eaux anglaises. Aucun moyen de sauvetage ne leur est envoyé.

3H30, la communication coupe, une opératrice du CROSS lâche alors, « bah t'entends pas, tu seras pas sauvé. "J'ai les pieds dans l'eau", bah... je t'ai pas demandé de partir »

3h49, le SAMU - qui reçoit aussi des appels des exilés depuis leur canot - signale au Cross que l'embarcation « est en panne et prend l'eau. L'opérateur du Cross dit qu'ils appellent sans relâche depuis quelque temps, qu'ils sont plus ou moins dans les eaux anglaises ». Deux minutes plus tard, nouvel appel au secours : « On entend des cris, rapportent les enquêteurs. L'opératrice lui dit que les secours seront là dans vingt minutes. » Mais ils n'arrivent pas.

4H09 : « Venez vite s'il vous plaît » implore la personne au téléphone. L'opératrice dit en aparté à ses collègues « je

vais lui sortir la phrase magique, pas de position pas de bateau de secours ».

24 novembre 2021, 13 h 49 : un pêcheur au large des côtes prévient par radio le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage maritimes. Il vient de découvrir une quinzaine de corps disséminés sur quelques centaines de mètres, gisant à la surface de l'eau. A côté d'eux, un bateau devenu inutilisable, un « boudin » dégonflé.

A l'époque, suite au naufrage, Gérald Darmanin invente un mensonge d'Etat : les personnes qui tentaient effectuer la traversée menaçaient « de mettre les bébés à l'eau si on les stoppait », et niait également le harcèlement policier autour de Calais. Il s'agissait de justifier la mort de ces 27 personnes personnes dont six femmes et une petite fille. 4 autres corps n'ont jamais été retrouvés. Certaines victimes étaient Kurdes, et fuyaient la guerre

Non assistance à personne en danger, racisme institutionnel, mensonge d'État. La barbarie civilisée de l'Occident.



Chronique du système policier français : dissoudre, tuer, taper, traquer, voler, humilier, enfermer... Des montagnes de grenades

NOUVELLE COMMANDE DE 38 MILLIONS D'EUROS DE GRENADES POUR LES 4 PROCHAINES ANNÉES

- **Lacrymocratie**

Lorsque l'État veut faire des achats de fournitures avec l'argent public, il doit lancer un appel d'offre sur le bulletin officiel des annonces des marchés publics - BOAMP. C'est ainsi que l'on peut trouver les différents commandes du gouvernement en matière de répression. Le 10 novembre, le Ministère de l'Intérieur lançait le plus gros appel d'offre jamais passé de munitions pour réprimer la population.

L'appel d'offre, consultable en ligne, concerne la « fourniture de grenades de maintien de l'ordre et accessoires destinés aux services de la police nationale et de la gendarmerie nationale ». Le ministère prévoit 38 millions d'euros

de budget. Ce qui équivaut à plusieurs millions de grenades. Oui, vous avez bien lu, millions. Entre 4,5 et 13,4 millions de grenades de tous types pour les quatre années à venir, c'est à dire le reste du deuxième mandat de Macron.

L'appel d'offre comprend des grenades lacrymogènes de deux types : celles, connues de tous les manifestants, de 56 millimètres et 40 millimètres, qui jonchent le sol après les manifestations, et qui peuvent être tirées jusqu'à 200 mètres. Quantité maximum prévue ? 9,44 millions d'unités. L'autre lot est celui des grenades explosives. Les GM2L - Grenade Modulaire à Double effet Lacrymogène -, qui contiennent du C4, un explosif militaire. On a vu ces grenades provoquer des cratères dans les champs de Sainte-Soline et blesser de nombreuses personnes, lors de la manifestation contre les méga-bassines du 29 octobre dernier. Ces grenades ont déjà arraché deux mains en deux ans : lors d'une manifestation à Paris en décembre 2020, et lors d'une Free Party à Lieuron en juin 2021. Elles sont officiellement considérées comme des armes de guerre.

Cette commande est colossale. Il y a environ 1460 jours en 4 ans. 13,4 millions de grenades, c'est la possibilité de tirer potentiellement pour chaque jour du quinquennat qui commence 8 904 grenades sur la population. Darmanin a vue les choses en grand. La France est une lacrymocratie. Désormais, il n'y a quasiment plus une semaine dans ce pays sans tir de gaz lacrymogène. Dès sa première élection en 2017, Macron avait fait acheter pour 22 millions d'euros de « grenades de maintien de l'ordre et moyens de propulsions à retard ».

En 2019, après le déclenchement des Gilets Jaunes, le Ministère de l'Intérieur commandait simultanément plusieurs dizaines de milliers de grenades pour le maintien de l'ordre et 25 millions de cartouches destinées aux fusils d'assaut dont sont dotés tous les policiers depuis les attentats. La même année, 1280 LBD étaient commandés. En mars 2021, l'État lançait une nouvelle commande de 170.000 balles en caoutchouc à l'entreprise française Alsetex, basée dans la Sarthe.

La France est sans doute le pays occidental qui utilise le plus massivement le gaz lacrymogène contre sa population. Plus de 10.000 grenades tirées rien qu'à Paris le 1er décembre 2018 contre les Gilets Jaunes. 13.000 grenades lacrymogènes ont été tirées en une semaine, au printemps 2018, sur la ZAD. Des milliers de grenades ont été tirées à Nantes, Toulouse, Rennes ou Montpellier lors de fortes mobilisations. À Sainte-Soline dernièrement : 2000 grenades pour 7000 manifestant-es qui s'approchaient d'un chantier. Tout ça en quelques heures. Sans parler des munitions utilisées presque chaque semaine dans les quartiers populaires. L'usage est massif, systématique, inconditionnel, alors qu'il était encore assez rare il y a 20 ans.

Quelles conséquences sur la santé ? Le gaz lacrymogène est loin d'être un produit anodin. Selon une étude, les molécules du composant chimique de ce gaz se métabolisent une fois absorbées par le corps humain en deux molécules de cyanure, très toxique. Cette absorption se fait notamment par voie respiratoire, mais aussi en grande quantité par voie cutanée. Parfois, le gaz lacrymogène tue. Des grenades françaises tirées dans des maisons ont asphyxié des opposants au Bahreïn durant les printemps arabes. Du gaz concentré a tué en Palestine ou au Caire. En 2020, une étudiante est morte aux Etats-Unis de complications pulmonaires après y avoir été exposée. Des nourrissons sont également décédés en mai 2018 à Gaza et en mars 2020 à Mayotte après avoir respiré ces gaz. Mais en France, cela reste un secret d'État. **Aucune étude officielle n'est produite sur le sujet. Il ne faut pas admettre que la police porte atteinte la santé de centaines de milliers de personnes chaque année.**

► L'appel d'offre : <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:%2222-149405%22>



Chronique du système policier français : dissoudre, tuer, taper, traquer, voler, humilier, enfermer... Taper systématiquement les rebelles au porte monnaie

§ DE LOURDES AMENDES EN CAS DE BLOCAGES DE ROUTE ET D'OCCUPATIONS ?

- Le parti au pouvoir veut une loi punissant de 1 600Euros « d'amende forfaitaire délictuelle » les « entraves à la circulation »

En novembre et décembre 2018, le pouvoir a tremblé. En plus de manifestations émeutières dans les grandes villes françaises, des milliers de ronds-points étaient bloqués, des autoroutes et des péages paralysés, de grands centres commerciaux inaccessibles. Les Gilets Jaunes ont freiné les flux. Et le capitalisme ne fonctionne que grâce aux flux : le déplacement constant de marchandises, d'informations et d'êtres vivants. Quand tout est bloqué, la grande machine est entravée.

Le gouvernement français est actuellement en train de faire passer la loi LOPMI au Parlement, qui signifie « loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur ». Une batterie de mesures autoritaires dont on entend peu parler malgré leur gravité. Hausse massive du budget de la répression, attaques frontales contre les libertés restantes, militarisation toujours plus dure du maintien de l'ordre.

Et dans cette fuite en avant, le parti présidentiel veut généraliser les « amendes forfaitaires délictuelles ». Créées en 2016, ces amendes permettent aux policiers de prononcer une sanction pénale en-dehors de tout procès. Le policier administre directement la peine, sans juge, sans débat, sans possibilité de se défendre. Avec la LOPMI, le clan Macron veut que ces « amendes délictuelles » soient très lourdes en cas de blocages de routes et d'occupations de lieux d'études. Il est clair que Macron se prépare à rencontrer des résistances lorsqu'il va s'en prendre aux retraites et autres conquêtes sociales. Il fait donc passer en prévision une législation qui permettra de frapper économiquement et massivement ses opposants.

À travers la LOPMI, **Macron veut punir d'amendes de 500 à 1000Euros les lycéen-nes et étudiant-es qui occuperaient leurs facs ou leurs bahuts.** Un vieux rêve de la bourgeoisie : empêcher le monde étudiant de lutter

et de s'approprier ses lieux d'études. Si la mesure passe, les autorités pourraient aussi considérer les Assemblées Générales et autres réunions comme des « occupations » et distribuer de lourdes amendes à des étudiant-es déjà précaires.

Autre projet, **des amendes de 800 à 1600Euros à ceux qui « entravent la circulation »**. Cela peut recouvrir une **palette extrêmement large d'actions**. **Barrer une autoroute, mais aussi tout simplement marcher en-dehors des parcours officiels, occuper un rond-point ou monter une barricade, peuvent aussi être considéré comme des « entraves »**. C'est une atteinte dissimulée au droit de manifester, une de plus.

Dans sa guerre sociale, le pouvoir s'attaque au porte-monnaie. Qui peut se permettre de risquer des amendes aussi lourdes en période d'explosion des prix ? Et même avec des caisses de soutien, comment faire si des forces de l'ordre distribuent délibérément ces amendes exorbitantes en masse, de la même manière qu'ils en ont distribué des dizaines de milliers pendant le confinement ?

Après l'interdiction des manifs et les tirs de grenades, après les arrestations et les dissolutions d'associations ou de médias indépendants, après la réquisition de grévistes pour briser le mouvement des raffineries : l'amende pour blocage est un moyen supplémentaire qui frappe les économies des opposant-es, en plus de la répression physique. La marque d'une démocratie.

La LOPMI a été adoptée le 18 octobre en première lecture par le Sénat. Elle est actuellement débattue au Parlement.

- ▶ Une pétition a été mise en ligne contre cette mesure : <https://chnq.it/mygig2XG4j>

CHRONIQUE DE LA SAUVAGERIE POLICIÈRE

- ▶ Une charge pour voler des banderoles Black Lines

Samedi 19 novembre à Paris : les Gilets Jaunes fêtent leur 4 ans. Et même si plus aucun média n'en parle, il y a encore des centaines de personnes, chaque samedi, pour réclamer plus de justice sociale dans les rues de la capitale. Ce 19 novembre, le cortège est cadenassé par un énorme dispositif policier.

Il ne se passe absolument rien, mais cela n'empêche pas les miliciens de se défouler. Un coup est donné en plein visage à un homme par un agent, suivi d'une charge aussi brutale que gratuite. Plus tard, une charge massive de la BRAV, la tristement célèbre unité de choc du préfet de Paris, chargée de semer la terreur, a lieu sur la foule. Pourquoi cette attaque ? Pour arracher trois banderoles du collectif Black Lines en tête du cortège et arrêter deux personnes au passage.

Depuis des mois, ces banderoles artistiques en noir et blanc, réalisées à la main par des artistes, sont devenues un symbole visuel de la contestation. Elles donnent de la force, de la puissance, du style aux défilés, tout en faisant passer des messages. Ce sont ces oeuvres qui ont été violemment arrachées par des forces de l'ordre armées. **C'est la définition même d'un État policier : utiliser la violence au nom de l'État contre sa population.**

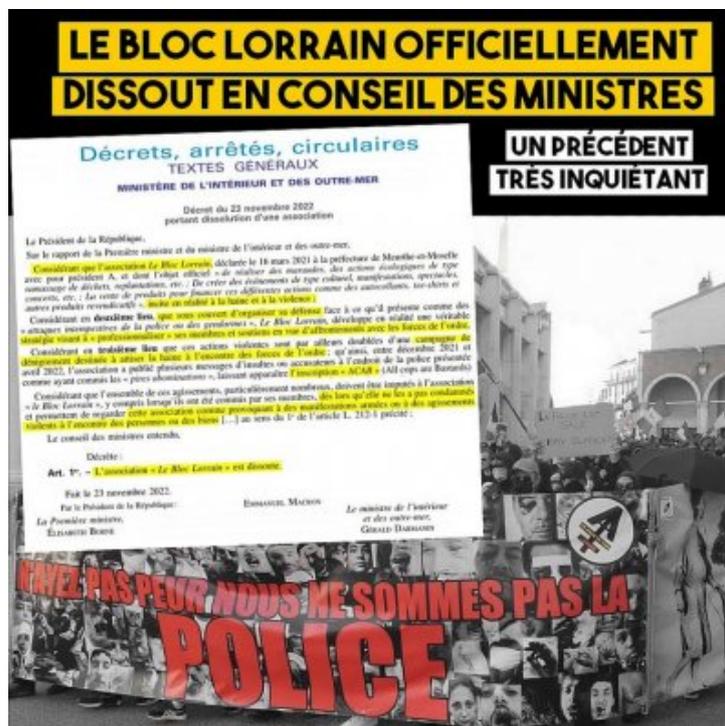
4 ans après le début du soulèvement des Gilets Jaunes, la répression n'a jamais été aussi féroce et systématique à tous points de vue. Et le gouvernement compte doubler les effectifs répressifs sur le terrain.

L'insécurité causée par la police risque d'aller en augmentant, sauf si la résistance s'organise.

► Vidéo :

<https://www.facebook.com/eg.legrand/posts/pfbid02U4qYAA5FYqYQ5XkHnuxJC43NCcYCpHrJUygA3gW25ayvn8YrExF6RCpo4R5JWfmlk>

Images : Amar Taoualit et MarocOnline



Chronique du système policier français : dissoudre, tuer, taper, traquer, voler, humilier, enfermer...
Dissoudre les groupes contestataires remuants et organisés

4 ÉTAT POLICIER : LE BLOC LORRAIN OFFICIELLEMENT DISSOUT 4

► La dissolution de l'association militante crée un précédent inquiétant

« Ça y est, c'est tombé en Conseil des Ministres, on est dissout ». Ce sont les mots du porte parole de l'association Le Bloc Lorrain, basée dans l'Est de la France. Il ajoute : « on va faire un recours au Conseil d'État. On a peur qu'ils se servent de ça pour faire une jurisprudence. »

En effet, dans un courrier daté du 21 octobre 2022 que nous avons pu consulter, le Bloc Lorrain était accusé par le Ministère de l'Intérieur de provoquer « à des manifestations armées ou à des agissements contre des personnes et des biens ». Rien que ça.

Mais qui compose le Bloc Lorrain ? Quelles sont ses activités ? La structure est une association loi 1901 qui « regroupe environ 200 adhérents et adhérentes de tous les âges » nous explique son porte-parole. Le collectif se revendique libertaire, altermondialiste, écologiste. À la base, c'est « un groupe de potes, certains militent depuis 20 ans ». « On s'est constitué en association en mars 2021, pour mener à bien certaines actions autour de la justice sociale. »

Depuis, le Bloc Lorrain n'a pas ménagé ses efforts. Des maraudes étaient organisées « toutes les semaines, à

Nancy, Metz, dans toute la Lorraine ». Désormais, il « y a des militants partout dans la région » et même « des sympathisants ailleurs ». En deux ans, le Bloc Lorrain a distribué plus de 20.000 repas.

Le collectif réalise aussi des distributions de nourriture aux étudiant-es et vient en aide à des familles de réfugié-es. « On fait aussi des actions environnementales » nous explique le porte-parole. Par exemple, le groupe sort ramasser des tonnes de déchets jetés dans la nature. Des initiatives salutaires, en faveur du bien commun.

C'est un véritable « système alternatif de luttes » qui se met en place. Le Bloc Lorrain pratique l'entraide concrète et lutte dans la rue. « On manifeste aussi, évidemment, on tient les banderoles », ou encore « on milite aussi sur Bure, contre l'enfouissement des déchets nucléaires ». Le Bloc Lorrain s'est aussi déplacé à Paris lors de grosses manifestations ou à Nantes lors de fêtes de la musique en hommage au jeune Steve, tué par la police.

C'est sur ce point que le gouvernement veut les attaquer. Le Ministère de l'Intérieur, qui est entré dans une frénésie de dissolution depuis deux ans, a tenté de détruire notre média Nantes Révoltée, puis des groupes de soutien à la Palestine, et un collectif antifasciste lyonnais. Auparavant, il avait dissout de nombreuses associations musulmanes, au nom de la lutte contre le « séparatisme ». Des procédures d'exception contre les minorités et les opposant-es pendant qu'Éric Zemmour, condamné pour provocation à la haine raciale et proche de groupes néo-nazis violents, est invité sur tous les plateaux dès qu'il a envie de vomir son racisme à l'antenne.

Contre le Bloc Lorrain, il n'y a que des accusations floues, basées sur des intentions supposées. Par exemple le gouvernement accuse la structure de « valoriser les débordements » sur sa page Facebook, la diffusion de vidéos de manifestations, ou encore la dénonciation de la police. Dire la vérité est désormais interdit en France. Chaque publication ou commentaire sur Facebook semble scrutée, épiluchée, pour en déduire que le collectif « incite » à la « commission d'actes violents ». On peut difficilement faire plus mensonger : le Bloc Lorrain a organisé une manifestation à Nancy, contre sa dissolution le 29 octobre. Des centaines de personnes avaient défilé dans le calme.

Ce 22 novembre 2022, en Conseil des Ministres, un décret lunaire au nom de la Première Ministre et du Ministre de l'Intérieur a donc entériné la dissolution. Un précédent inquiétant, puisque les procédures contre Nantes Révoltée n'ont pas abouti et que les dissolutions visant les associations pro-Palestine et antifascistes ont été cassées par le conseil d'État. Avec cet arrêté contre le Bloc Lorrain, s'il est maintenu, c'est un palier qui est franchi. Demain, n'importe quel collectif militant peut être visé. Et après ? Il en va de la survie des maigres contre-pouvoirs qui existent encore en France.

Pour rappel, les procédures de dissolution ont été inventés dans les années 1930, en pleine montée du fascisme et de tensions militaires : il s'agissait de réagir aux nombreux groupes armés d'extrême droite, fascistes ou monarchistes, qui préparaient un coup d'État contre la République, commettaient des attentats et avaient attaqué le Parlement. Aujourd'hui, cette procédure est utilisée très largement pour anéantir les groupes d'opposant-es qui font vivre la vie sociale à l'échelle des territoires. L'usage s'est inversé.

Sur sa page Facebook, le Bloc Lorrain déplore : « La 180e maraude n'aura pas lieu, l'énième ramassage de déchets ne se fera pas ce week-end. Nous n'existerons plus en tant qu'entité. Nous serons dans l'obligation de stopper nos activités, plus de messages, plus de réponses collectives, plus de compte bancaire, plus rien au nom de l'association. Nous ne pourrons plus nous rassembler tous ensemble sous peine de 3 ans de prison et 45.000 euros d'amende. »

Tout n'est pas fini, car un recours aura lieu au Conseil d'État, probablement dans plusieurs mois. D'ici là, une cagnotte est en ligne et le déroulé de la procédure sera expliqué sur le Média Jaune de Lorraine.

► La cagnotte : <https://www.onparticipe.fr/cagnottes/ySanApur>

VOLER AUX PAUVRES POUR DONNER AUX FLICS ?

► 15 milliards pour la police : transfert de fonds massif de l'État social vers l'État pénal

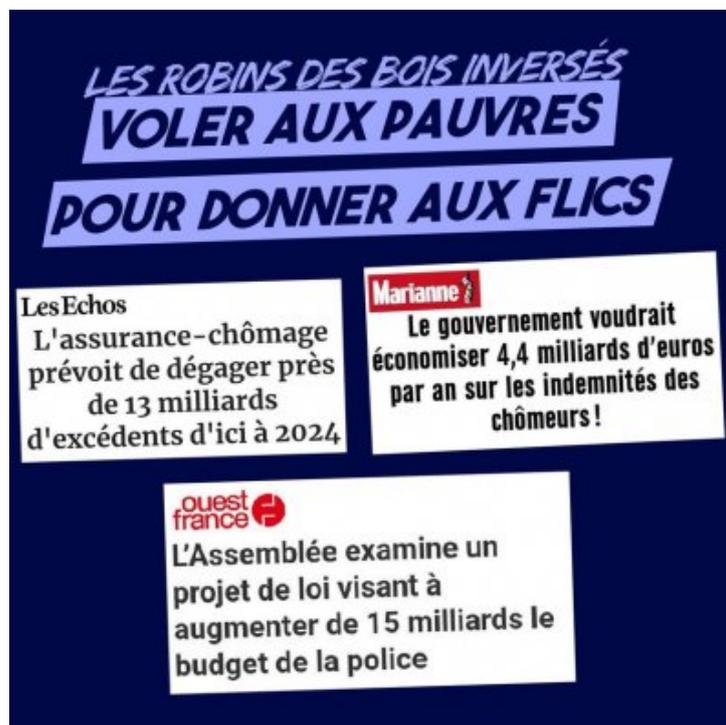
▫ Octobre 2022, l'ultra-libéral journal d'opinion Les Échos s'enthousiasme. 13 milliards d'euros, c'est la nouvelle prévision de l'excédent de l'assurance-chômage prévu par l'Unédic d'ici à 2024. « Désormais en vitesse de croisière » selon le quotidien, la réforme de 2019 portée par Muriel Penicaud, alors Ministre du Travail, permet à l'État de faire des économies de plusieurs milliards sur le dos des plus précaires. **De nouvelles règles de calcul des indemnisations avaient exclu des dizaines de milliers de personnes privées d'emploi de l'assurance-chômage.**

▫ Novembre 2022 : Olivier Dussopt, Ministre du Travail, ancien cadre du parti socialiste, aujourd'hui macroniste radicalisé, s'apprête à présenter une énième réforme de l'assurance-chômage. Celle-ci prévoit de raboter de 25% la période d'indemnisation d'un chômeur à partir du 1er février 2023. Il s'agit d'un vol du quart de nos cotisations produites par notre travail. Pour déguiser ce détournement de fond massif, l'amputation ne se ferait qu'en « période verte », c'est à dire avec un taux de chômeurs inférieur ou égal à 9%. Mais qui calcule ce chiffre ? Il n'aura échappé à personne, à part les habituels chiens de garde, que le calcul du taux de la population au chômage dépend d'organismes gouvernementaux. Ces organes sont à la solde du pouvoir en place. Les chiffres peuvent être largement manipulés en fonction d'opportunités politiques. La nouvelle réforme, ou plutôt ce nouvel enfumage, va rapporter 4,4 milliards d'euros supplémentaires par an à l'État.

▫ Dans le même temps, une vague de mesures sécuritaires baptisées LOPMI pour loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur sont débattues à l'Assemblée Nationale depuis le 14 novembre. Le texte propose d'augmenter de 15 milliards d'euros le budget de la police. 15 milliards : l'équivalent de dizaines de CHU neufs, plus que le prétendu déficit des retraites, largement de quoi financer la lutte contre le réchauffement climatique. Et tout ça pour des flics déjà suréquipés. Encore une augmentation faramineuse qui servirait à doubler la présence des forces de l'ordre sur le terrain d'ici 2030, réouvrir des sous-préfectures, créer 200 nouvelles brigades de gendarmerie et des équipes de surveillance cybernétiques, généraliser les amendes délictuelles, aider les communes à déployer les systèmes de vidéo-surveillance, ouvrir des classes de « reconquête républicaine » dans les quartiers populaires... et ce texte est présenté seulement quelques semaines après de nouvelles commandes de munitions et la livraison de véhicules blindés flambants neufs.

▫ Les restrictions budgétaires et les économies ne concernent pas les forces armées. L'appareil policier ne connaît pas la crise. Au contraire, avec l'argent dégagé par les attaques successives contre les chômeurs, le gouvernement peut aisément financer ses délires sécuritaires et cajoler ses flics. La répression de la population a un coût et elle se fera aux frais de ceux et celles amenées à la subir. La belle affaire. Ce n'est pas la sobriété, c'est une transition de l'État social vers l'État pénal.

Casse de l'hôpital public, diminution des budgets dans l'éducation et dans les universités, offensive contre l'assurance-chômage... Le système macroniste, c'est ça ! Un transfert d'argent massif et organisé du public vers le privé et la milice du Capital. Le gouvernement fait littéralement les poches des plus pauvres pour s'assurer les moyens de réprimer sa population, tout en faisant d'éternels cadeaux aux riches. Un régime autoritaire et policier au service des patrons. Une mafia d'État : des Robin des bois inversés.



Chronique du système policier français : dissoudre, tuer, taper, traquer, voler, humilier, enfermer... Des moyens en priorité pour la répression

Ö LECTURE : « VIOLENCES JUDICIAIRES »

L'avocat Raphaël Kempf ose mettre un mot sur une amère réalité qui s'exprime quotidiennement et qui permet, même encourage, la continuité des violences policières. C'est donc un ensemble de mécanismes d'un État policier, dont la justice et la police se trouvent complices, que l'auteur dénonce brillamment dans son ouvrage « Violences judiciaires : La justice et la répression de l'action politique », paru aux éditions la Découverte en septembre 2022.

Tout au long de la procédure pénale, de l'interpellation au placement en garde-à-vue, du déferrement en comparution immédiate au placement en détention provisoire, du contrôle judiciaire à l'assignation à résidence, l'institution judiciaire tente de faire taire toute contestation politique, en abusant des outils de répression de masse qui lui sont confiés, sans limite ni contrôle indépendant.

Raphaël Kempf focalise son analyse sur la répression de l'action militante, dont il est le témoin privilégié en tant qu'avocat de la défense d'activistes et de manifestant-es. L'analyse de cette répression tend ainsi à envisager le pouvoir politique considérable de l'Institution judiciaire, par le biais notamment d'un double processus de « criminalisation de l'action politique et de dépolitisation des infractions commises pour des raisons politiques » dont la finalité se trouve être d'instaurer la peur et de détruire toute contestation.

C'est donc le récit de procureurs soumis aux orientations de politiques pénales du gouvernement qui abusent de leurs pouvoirs pour surveiller et punir en amont de toute condamnation pénale, et donc en violation explicite du principe de présomption d'innocence.

Ces mêmes procureurs qui, sans scrupules, réduisent le traumatisme des victimes de violences policières à un bref classement sans suite (s'ils ne sont pas, avant cela, accusés eux mêmes). Des procureurs qui, si ils ne sont pas l'objet central de cet ouvrage, restent présents tout au long de la démonstration de Raphaël Kempf. Ils sont

en effet « le rouage essentiel, sinon capital, d'une justice qui s'attaque à l'action politique et militante » et qui n'ont « de compte à rendre à aucun contre-pouvoir démocratique », de la même manière que la police n'est également « soumise à aucun contrôle effectif de la part de la justice ». « J'ai fait le choix de désigner des magistrat-es par leur nom et leur prénom » explique l'avocat, démarche rare dans un univers où l'opacité est la règle.

C'est le récit de la violence d'une justice expéditive, d'enquêtes bâclées et menées à charge, de droits de la défense bafoués et de principes du procès équitable ignorés quotidiennement dans les commissariats, les geôles du tribunal, en détention provisoire, et dans les chambres de comparution immédiate.

Et parallèlement, c'est le récit de meurtres policiers impunis, de choix opportuns des poursuites, de qualifications pénales différenciées, de procédures alternatives et privilégiées pour celles et ceux que le parquet ne considèrent pas comme « ennemis d'État »... en bref, une justice à deux vitesses.

Comme une violence supplémentaire qui s'ajoute aux discriminations et aux inégalités que subissent déjà bien souvent celles et ceux dont le pouvoir étatique voudrait réduire au silence : « les étrangers, les jeunes hommes de quartiers populaires, les personnes les plus pauvres ou précaires, celles qui sont contraintes de vivre dans la marginalité, les travailleuses du sexe, ou évidemment les sans-papiers ». Raphaël Kempf donne ainsi une voix à toutes celles et ceux qui subissent ces violences injustement et dans l'indifférence générale. Des violences qui marquent les corps et les esprits, atteignent la dignité et réduisent à néant tout espoir en la notion de Justice.

Peut-on alors encore considérer honnêtement que la violence émanant de celles et ceux qu'on entend être « justes », soit désignée comme légitime ? Elle ne donne que le sentiment d'une violence décuplée, celle à laquelle on ne s'attend pas, celle qui procure une violence sourde et laissée perpétuellement impunie, mais à laquelle il faut aujourd'hui nécessairement se préparer... et face à laquelle il faut lutter !

L'auteur appelle ainsi à « l'abrogation des lois antiterroristes, la suppression des Cours d'Assises spéciales sans jurés, la fin des comparutions immédiates, l'abrogation du délit d'outrage, et la garantie que tous les délits de parole soient poursuivis selon les règles de la loi de 1881 sur la liberté de la presse ». Il revendique également la séparation radicale des magistrats du parquet et ceux du siège, la limitation et le contrôle de leur pouvoir mais également la suppression des contrôles d'identités, « sources de discriminations, d'arbitraires et d'arrestations préventives en matière politique ».

Mettant en perspective les apports du droit pénal et de la sociologie, mais usant également d'une fine analyse politique, Raphaël Kempf dévoile la face honteuse et discrète de l'Institution judiciaire, que seul-es celles et ceux qui en subissent la violence connaissent, et met en exergue la dimension éminemment politique de la justice et de ses acteurs, « outils au service du maintien de l'ordre ».

Une violence judiciaire qui se doit donc enfin d'être nommée... pour être combattue !

- ▶ Violences judiciaires, La justice et la répression de l'action politique, Raphaël Kempf, Éditions La Découverte, 2022

(posts de Contre Attaque)

UN POLICIER URINE SUR DEUX ADOLESCENTS À SAINT-OUEN DEVANT SES COLLEGUES. EN PLUS DE VIOLENCES ET D'INSULTES RACISTES

Accusé d'avoir uriné sur deux mineurs, et d'avoir frappé un groupe d'adolescents, un policier municipal de

Saint-Ouen sera bientôt jugé au tribunal de Bobigny.

David Perrotin livre une enquête très détaillée pour Mediapart sur des faits extrêmement graves commis par deux agents de la police municipale audonienne, en compagnie de cinq autres complices.

Ces deux agents de la ville de Saint-Ouen, située en Seine-Saint-Denis, ont été renvoyés accusés d'avoir dissimulé des violences physiques, accompagnées d'insultes racistes.

Pire encore, l'un d'entre eux, toujours en poste au Blanc-Mesnil, aurait uriné sur deux adolescents, ce qui peut-être considéré à minima comme une agression sexuelle sur mineurs.

Nous sommes le 17 mars 2021, Thibault*, Sammy* et Mehdi* âgés de 14 et 16 ans, enfreignent la loi durant le confinement et décident de se retrouver dehors aux alentours de minuit trente.

Pourchassés dans un premier temps par la police nationale, les trois adolescents s'enfuient.

Appelés en renfort, sept agents de la police municipale parviennent à les attraper.

Les adolescents se retrouvent menottés, mis à genoux contre un muret puis arrêtés.

Mediapart rappelle à juste titre, que le non-respect au confinement était sanctionné normalement par une simple amende.

Les insultes fusent, le chef de brigade Yohan C aurait dit à Mehdi « ce soir, il allait prendre sa mère », « Vu qu'il y a des arbres et que tu es noir, tu peux bien grimper aux arbres. »

Par la suite, son collègue, Cédric G aurait enfilé des gants renforcés pour « gifler à six ou sept reprises » Thibault. Il l'aurait relevé avec Sammy pour les « allonger au sol face au mur ». « De là, il nous a uriné dessus en disant que ça faisait du bien de se soulager », affirme le jeune garçon dans sa plainte déposée le lendemain des faits.

(Toutes les parties entre guillemets sont extraites de l'article de Médiapart).

Arrivé au commissariat de la police nationale, Thibault aurait été saisi à la gorge une dizaine de secondes, après avoir raconté l'histoire devant d'autres policiers. Cédric G l'accuse d'outrages et lui assène une nouvelle série de gifles.

Sammy livre le même témoignage « J'ai dit que j'avais mon attestation car je sortais du travail mais ils ne m'ont pas cru et m'ont jeté dans un coin avec deux autres individus (...)

Ils m'ont mis des coups de matraque au niveau du genou droit et au genou gauche ainsi qu'aux deux autres individus », explique-t-il. « Le policier municipal a ouvert sa braguette, a sorti son sexe et a commencé à m'uriner dessus au niveau des genoux ainsi que sur l'un des deux autres individus. Il était accompagné d'une dizaine d'autres policiers municipaux qui ont vu les faits ».

Côté police, comme à l'accoutumée, on nie les faits : « À 00 heure et 25 minutes, conduisons les individus au commissariat de police pour effectuer une vérification d'identité. (..) Précisons que les transports se sont déroulés sans incident. (...) Verbalisons les individus pour le non-respect du couvre-feu ». (Procès verbal).

Seulement voilà, le frère de Sammy est lui-même policier, plus précisément, agent de la BAC.

Mamadou*, se serait rendu immédiatement au commissariat de Saint-Ouen pour se confronter aux bourreaux de son frère, arrivé chez eux en larmes, lui déballant tout.

Yohan C nie tout de fond en comble, prétextant que Sammy se serait assis dans un endroit où se trouve de l'urine.

Mamadou affirme qu'il va porter plainte et conserve les vêtements de son petit frère, mis sous scellés, afin de prouver que l'urine provient du policier.

La Mairie de Saint-Ouen fait ouvrir une enquête administrative, les deux policiers nient en bloc.

Prétextant une « prostate fragile », Cédric G se défend comme il peut pendant son audition et reconnaît avoir sorti son penis « Je ne voulais pas exhiber mon sexe. C'était uniquement pour le pincer et pouvoir me retenir plus longtemps ». Évidemment son collègue le couvre : « à chaque fois, en service, il a besoin d'aller pisser. Pire qu'une femme. », aucun certificat médical ne confirme cette version.

L'enquête de la municipalité de Saint-Ouen et le tribunal de Bobigny ne retiendront pas le jet d'urine mais « un traitement dégradant sur mineurs et mineurs de moins de 15 ans en ce qu'il y a exhibition, sur la voie publique, attentat à la pudeur et intention manifeste d'humilier les interpellés ». Les analyses réalisées après plusieurs mois sur les vêtements de Sammy s'avèrent négatives et Thibault avait lavé les siens.

Autre point que les policiers n'avaient pas prévu :

une vidéosurveillance témoigne des faits de violences dans le commissariat. Il est important de préciser que les

agents de la ville avaient dans un premier temps refusé de livrer ces images.

Le brigadier du centre opérationnel ira jusqu'à prétendre que la vidéo a été effacée automatiquement avant de se résorber prétextant réaliser soudainement l'affaire qui est évoquée.

De plus, une vidéo prise à l'intérieur du commissariat par un autre policier municipal contredit cette version. L'auteur de la vidéo Daniel.L aurait ri en filmant l'adolescent 14 ans en train de se faire frapper. Le témoignage des policiers présents aux moments des faits à l'extérieur et dans le commissariat se contredisent.

Par exemple, certains affirment qu'un sexe a été sorti, d'autres non.

Les exactions commises par la police municipale de Saint-Ouen semblent récurrentes, un membre de l'équipe de CND affirme avoir entendu des témoignages faisant état d'exactions à l'encontre de mineurs.

Se posent alors plusieurs questions : pourquoi les policiers témoins de la scène ont-ils laissé faire de a à z ? Comment ces deux agents ont pu être réembauchés après cette histoire en tant que policiers municipaux ?

De plus, l'inaction des policiers face à des faits inadmissibles devrait elle aussi être un motif de sanction.

Cédric.G sera jugé le 15 décembre au tribunal de Bobigny.

Aussi grave et choquante que soit cette affaire, elle n'est malheureusement pas surprenante.

Il y a fort à parier que les policiers ne seraient peut-être pas inquiétés si le frère d'une des victimes n'en n'était pas un lui-même.

Pour finir, les deux enquêtes qui refusent de reconnaître le jet d'urine témoignent de la passivité, voire même de la complicité de la justice vis-à-vis des violences policières.

L'intégralité de l'investigation est à retrouver sur le site de Mediapart

*tous les noms portant une astérisque ont été modifiés

(post de Cerveaux non disponibles)



Chronique du système policier français : dissoudre, tuer, taper, traquer, voler, humilier, enfermer...

§MEGABASSINES : JUSTICE D'EXCEPTION

- Les autorités en guerre contre la défense de l'eau

Le 29 octobre dernier, des milliers de personnes convergeaient à Sainte-Soline dans les Deux-Sèvres, contre un

projet absurde, nuisible et coûteux. Une immense mégabassine, lac artificiel couvert de plastique sur plusieurs hectares, destinés à pomper l'eau de la nappe phréatique, un bien commun, pour une poignée de gros agriculteurs utilisant des pesticides. Alors que les épisodes de sécheresses se multiplient, ce projet scandaleux n'a pas été abandonné. Au contraire, la manifestation avait subi une répression féroce : 6 hélicoptères volant simultanément, 2500 gendarmes, des milliers de grenades tirées, des blessés graves. Cela n'était pas assez pour le gouvernement. Il fallait poursuivre la répression sur le plan judiciaire. Un procès avait lieu ce lundi 28 novembre à Niort. Une farce aussi grotesque qu'inquiétante.

5Une parodie de procès

L'audience devait démarrer à 14H, mais les avocats des 5 manifestants demandent un report : certains avocats sont absents, et l'un de prévenus, Robin n'a pu se déplacer. Il avait été gravement blessé par un tir de LBD dans la tête et arrêté à l'hôpital par les gendarmes. Robin a des séquelles, et ne pouvait donc pas assister au procès. Pourtant, le juge refuse le report : il veut juger un homme en son absence, absence causée par les blessures infligées par les forces de l'ordre. Du délire. Dans la salle, le juge donne « 5 minutes » à un avocat pour appeler ses confrères absents. Puis, comme un cadeau, juge finalement une autre affaire en attendant. Mais il s'acharne : il veut juger aujourd'hui.

Le déni de justice est total. Les prévenus et les avocats présents quittent la salle. Le jugement a donc lieu dans une salle vide, sans les accusés, entre magistrats ! Le juge mène une audience à charge, montre les images de « violences » des manifestants sans jamais parler des blessés causés par les gendarmes. Pire, aucun fait n'est reproché aux prévenus. C'est un « contexte » qui est évoqué : ils n'avaient pas à participer à la manifestation interdite. D'ailleurs, ils sont poursuivis pour « participation à un groupement en vue de commettre des violences ou dégradations de biens », pas pour un acte concret. On juge une intention : 5 personnes parmi 8000 autres, sans aucune preuve, condamnés pour l'exemple.

Des prises de paroles et un contre-procès ont donc eu lieu devant le tribunal. Pas question d'accorder moindre crédit à une cour prête à juger un absent blessé et des prévenus dont tous les avocats ne sont pas présents.

Dans la salle, le procureur demande une peine « d'avertissement » : 4 mois de prison avec sursis et une interdiction de séjour sur le territoire des Deux-Sèvres de 5 ans. Une condamnation politique : priver l'accès à des écologistes d'un territoire où se joue une lutte pour l'eau, pour de longues années

À audience expéditive, jugement expéditif, le juge rend sa décision dans la foulée. Ils suit les réquisitions du procureur. Pour deux prévenus 2 mois de sursis et 3 ans d'interdiction de séjour dans le département pendant 3 ans et 3 mois sursis pour les deux autres dont celui qui a été blessé

5Circulaire

Ce procès inique fait suite à une circulaire du gouvernement. Le Ministre de la justice Dupond-Moretti a expressément demandé au début du mois aux procureurs une « réponse pénale systématique et rapide » contre les anti-bassines. Indépendance de la justice vous dites ?

La circulaire envoyée le 9 novembre donnait des consignes aux magistrats concernant « le traitement judiciaire des infractions commises dans le cadre des contestations de projets d'aménagement du territoire ». Une guerre assumée pour les luttes écologistes. Le ministre demandait une « réponse pénale systématique et réactive » face aux « troubles graves à l'ordre public » et aux « atteintes aux forces de sécurité » lors des manifestations. Il réclamait l'usage systématique de comparutions immédiates, des procédures expéditives dans lesquelles les arrêtés ne peuvent préparer leur défense.

Il conseillait également, des « interdictions de paraître ou de participer aux manifestations » et des « interdiction de séjour dont la violation est sanctionnée d'une peine de deux ans d'emprisonnement. », et de mener des investigations poussées sur les opposants. Il paraît que la justice manque de moyens pour enquêter. Visiblement, pour persécuter les opposants, les moyens sont là.

5Ce procès de Niort est donc symbolique. En bons laquais les magistrats ont obéi à leur ministre. Mais cela n'entame en rien la détermination commune. Personne n'a été dupe du fonctionnement judiciaire. manifestants jugés comptent faire appel, et des dizaines de personnes étaient rassemblées en ce lundi frisquet pour les soutenir. La lutte continue.

- ▶ Plus d'information sur les luttes en cours pour le vivant : Les soulèvements de la terre et Bassines non merci

(post de Contre Attaque)